



CONSEIL D'ADMINISTRATION LGT Mardi 20 mars 2018

Le quorum est atteint, la séance commence à 18 h 05.

1. Nomination d'un secrétaire de séance. Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu du dernier CA

- Secrétaire de séance : Anne GUILLAUME.
- Modification de l'ordre du jour

Le point 6/ Affaires financières diverses est reporté au prochain CA. Le point 7/ remplace le 6/ et le 8/ remplace le 7/

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- Approbation du compte rendu du CA du 8 février 2018

M. CHERBLANC explique que le compte-rendu du dernier CA n'a pas été envoyé en temps voulu, car la secrétaire étant absente, elle n'a pas pu veiller à ce que ce soit fait.

Il demande aux administrateurs de l'en excuser et propose à tous la lecture de ce document distribué en début de séance, avec vote d'approbation dans la foulée ou report du vote d'approbation lors du prochain CA. Tous les membres, après lecture, décident de voter, l'approbation du compte-rendu est votée à l'unanimité.

L'approbation du compte rendu du dernier CA est adoptée à l'unanimité.

1. Compte financier 2017 et affectation des résultats

- Compte financier 2017

M. CHERBLANC donne des explications aux élèves élus en faisant un parallèle avec le budget « à la maison ».

Beauregard est composé de 8 établissements (LEGT et lycée professionnel de Beauregard, collège Mario Meunier, collège Émile Falabrègue, collège Léonard de Vinci, collège le Palais, lycée du Forez, lycée professionnel de Verrières) et représente un budget de 7 millions d'euro. Le lycée Beauregard représente un budget de 2 millions d'euro.

Le compte financier présente sous 2 formes : en chiffres (balances des comptes, bilan, indicateur d'exercice, rapport du comptable et du chef d'établissement qui représente une centaine de pages) et en pièces destinées à la Cour des comptes (environ 1500 pièces justificatives, qui représentent 20 kg).

Les recettes sont stables depuis 3 ans.

Question de M. SAMUEL : l'augmentation du nombre de boursiers est-elle due à des critères plus favorables ou à l'augmentation du nombre d'élèves d'origines modestes ?

Réponse : pour les 2 raisons.

Intervention de M. DOUET : Les professeurs du LGT sont convaincus que la participation du lycée professionnel n'est pas assez importante.

M. GANZHORN explique que le lycée a une bonne autonomie financière et dispose d'un bon fond de roulement.

Intervention de M. DOUET : Ce fond de roulement doit encourager les équipes pédagogiques à mettre en place des projets pédagogiques.

Réponse de M. CHERBLANC : La bonne santé financière du lycée permet de soutenir les projets quand ils évoluent (comme par exemple le projet soutenu par Mme CHAMAS en Histoire-Géographie, ou le

besoin d'un accompagnateur supplémentaire pour le voyage en Allemagne). Il n'est pas souhaitable par contre que les professeurs inventent des projets, dans le seul but d'inventer des projets.

M. CHERBLANC ajoute que si le lycée professionnel était dans ses propres murs, sa santé financière ne serait pas la même.

Le compte financier est voté à l'unanimité

- Affectation des résultats

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité

3. Sorties, voyages

M. CHERBLANC note la place importante de la Coopérative Scolaire dans le financement des sorties et voyages.

voté à l'unanimité

4. Contrats, conventions

Ils concernent un projet de musicothérapie en Terminales ES, la commémoration de l'Armistice 2018 en 1ères, et l'intervention d'une sage-femme en classe de 2ndes générales.

votés à l'unanimité

4. Sessions de biens par la région

Ces biens ont été acquis en 2012 et 2013. Ils sont maintenant amortis par la région et ont été cédés au lycée, le lycée doit accepter ces dons.

votées à l'unanimité

5. Point concernant l'enregistrement des systèmes vidéo et l'application de la décision du CA

Point non soumis au vote. M. CHERBLANC a reçu l'injonction de mettre en accord les votes des 2 CA (LGT et LP), c'est pour cette raison qu'il avait remis le vote concernant l'enregistrement des systèmes de vidéosurveillance à l'ordre du jour du CA précédent. Il n'a pas réussi à convaincre les administrateurs du LGT de revoter, et s'en excuse auprès du lycée professionnel. Il avait fait le choix de ne rien modifier dans le projet présenté (par exemple : ajouter une caméra), ce qui aurait rendu le vote incontournable. Il ajoute que c'est bien l'illustration de la difficulté pour la cité scolaire de Beauregard (LGT et LP) de ne pas être un lycée polyvalent.

Mme GUILLAUME, pour la FCPE prend la parole pour reconnaître l'honnêteté intellectuelle de M. CHERBLANC et l'en remercier.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses.

M. BLANCHET, conseiller régional prend la parole pour répondre à la question qui avait été posée lors du dernier CA par les professeurs à propos de la VMC qui ne fonctionne pas correctement. L'entreprise qui a effectué le sablage a endommagé ce qui avait été réalisé auparavant, les réparations par une autre entreprise sont prévues sans attendre que le litige soit réglé.

Pour les problèmes de chauffage : des devis sont en cours pour faire des installations dans la zone qui rencontre ces problèmes de chauffage.

M. BLANCHET ajoute enfin qu'il regrette le vote du CA contre l'enregistrement des caméras de vidéosurveillance, mais qu'il respecte le choix de M. CHERBLANC de ne pas avoir modifié le projet ainsi que le vote des administrateurs

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHERBLANC lève la séance.

La Secrétaire

Anne GUILLAUME

Le Président

Nicolas CHERBLANC

